

Questions au Feuilleton

2. Au cours de l'année financière 1982-1983, le Conseil s'est-il réuni et, dans l'affirmative, a) combien de fois, b) combien de fois est-il tenu de le faire, c) quelles questions a-t-il étudiées, d) quels rapports ou recommandations a-t-il publiés?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): En date du 4 avril 1984, la réponse pour le ministère de l'Expansion industrielle régionale est la suivante:

1. Oui, tel qu'annoncé le 5 janvier 1984.

a) Le Conseil fera des recommandations au gouvernement en ce qui touche les points suivants: objectifs et priorités au niveau des politiques industrielles régionales, amélioration de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes régionaux, amélioration de la cohérence au niveau des politiques industrielles et commerciales des régions et des répercussions des autres politiques et priorités économiques du gouvernement en matière de développement industriel régional. Par ailleurs, il offrira des conseils sur les priorités en matière d'affectation des ressources du ministère et sur le programme du ministère en matière de recherche politique.

b) Tel qu'annoncé le 5 janvier 1984, M^{me} Shirley Carr, vice-présidente exécutive et chef de la Direction du Congrès du travail du Canada et M. Paul Martin, président, administrateur principal et directeur de la CSL Group Inc. coprésideront le Conseil. La nomination de tous les membres du Conseil ainsi que les détails touchant la durée de leurs mandats n'ont pas encore été complétés.

c) Les membres du Conseil ne recevraient aucune rémunération. Cependant, ils seront indemnisés pour les frais de déplacement.

d) Néant.

2. Non. Il est cependant suggéré qu'une réunion pourrait être tenue à tous les deux mois.

LE COMITÉ CONSULTATIF DU SYSTÈME CANADIEN DE COMPTABILITÉ NATIONALE

Question n° 786—M. Mazankowski:

1. Existe-t-il un Comité consultatif du système canadien de comptabilité nationale et, dans l'affirmative, a) quel en est le mandat, b) quels sont (i) le nom (ii) les antécédents ou l'expérience (iii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres (i) touchent-ils (ii) ont-ils touchée à ce jour, en traitement ou frais de déplacement, par exemple, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. Au cours de l'année financière 1982-1983, le Comité s'est-il réuni et, dans l'affirmative, a) combien de fois, b) combien de fois est-il tenu de le faire, c) quelles questions a-t-il étudiées, d) quels rapports ou recommandations a-t-il publiés?

M. Paul-André Massé (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

1. a) Mandat. Oui, il existe un Comité consultatif du système canadien de comptabilité nationale. Ce Comité a comme

mandat de formuler des recommandations et d'assurer le processus de consultation auprès de Statistique Canada pour ce qui est des concepts, méthodes, normes et résultats du système.

b) (i)(ii) Membres du Comité. Les membres ont été choisis pour leur compétence et non à titre de représentants de milieux ou de groupes d'intérêt particuliers. Voici la composition actuelle du Comité:

Président. M. Ian Stewart, conseiller principal au département d'État au Développement économique et régional, présidera le Comité pour une période initiale de trois ans. M. Stewart a une vaste expérience des portefeuilles économiques fédéraux et a déjà été sous-ministre des Finances et de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Membres:

M. Simon Goldberg, ancien directeur du Bureau de la statistique des Nations Unies.

M. Fred Gorbet, sous-ministre adjoint des Finances.

M. Richard Lipsey, professeur à l'université Queen.

M. David McQueen, professeur au Collège Glendon de Toronto.

M. Marcel Dagenais, professeur à l'Université de Montréal.

M. William White, chef du département de recherche de la Banque du Canada.

M. John Grant, directeur et économiste en chef de la firme Wood Gundy.

(iii) On a demandé à chacun d'être membre du Comité pour trois ans.

c) Les membres qui ne sont pas au service du gouvernement du Canada toucheront des honoraires de \$500 par année. Les dépenses de voyage de chaque membre sont payées par Statistique Canada conformément au règlement du Conseil du Trésor. Deux membres, qui sont des experts-conseils reconnus et qui ne sont pas payés actuellement par un établissement, recevront une rémunération supplémentaire aux termes de contrats actuellement négociés. Les membres n'ont jusqu'à présent touché aucune rémunération.

d) Le gouvernement ne fournit aucun autre financement direct; toutefois, certains frais de secrétariat (fournitures de bureau, papeterie, etc.) sont assumés par Statistique Canada.

2. Étant donné que le Comité n'a été formé que le 29 mars 1984, aucune activité n'a été prévue pour l'année financière 1982-1983. Il y aura deux rencontres du Comité par année.

[Français]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.